



49^e Tour Auto Sogecore *Sogecore*

Rallye de la Réunion - Région Réunion

27-28-29 Juillet 2018



COMITE D'HONNEUR

M. Didier ROBERT	Président du Conseil Régional de la Réunion
M. Cyril MELCHIOR	Président du Conseil Départemental de la Réunion
M. Gilbert ANNETTE	Maire de Saint Denis
M. Maurice GIRONCEL	Maire de Sainte Suzanne
M. Daniel GONTHIER	Maire de Bras-Panon
M. Jean-Claude LACOUTURE	Maire de Etang-Salé
M. Patrick MALET	Maire de Saint Louis
M. Daniel PAUSE	Maire de Trois Bassins
M. Joseph SINIMALE	Maire de Saint Paul
M. André TIEN AH KOON	Maire du Tampon
M. Michel VERGOZ	Maire de Sainte Rose
M. Nicolas DESCHAUX	Président de la Fédération Française du Sport Automobile
M. Jean Pierre OLLIVIER	Président de la Ligue du Sport Automobile de la Réunion
M. Denis ANTOU	Président-Délégué de la Ligue du Sport Automobile de la Réunion
M. Amir MERALLI BALLOU	Président du Groupe SOGECORE
M. Arzou MAHAMADALY	Directeur Général du Groupe SOGECORE

COMITE D'ORGANISATION

M. André LATCHOUMANE	Président
M ^{me} Sophie MAUVE-DULAC	Vice - Présidente
M. Jean Fred MAUVE	Vice – Président
M. Christian DULAC	Trésorier
M ^{me} Sylvie LATCHOUMANE	Trésorière Adjointe
M ^{me} Muriel RAJOEL	Secrétaire
M ^{me} Bettina LEBEAU	Secrétaire Adjointe

Membres :

M. Loïc BERTILLE – M. Didier CODY – M. Kenny CODY - M. Clément DIJOUX - M. Edward DULAC - M. Jean-Marc FAUFRON
M. Jean-Roland GAUD - M. Mamisoa RAJOEL – M^{lle} Stéphanie RAJOEL - M. Olivier RAMDIALE - M. Julien THERMEA –
M^{me} Julie SIDOT – M^{me} Béatrice TRICARD

REMERCIEMENTS

Le Comité d'Organisation remercie pour leur concours :

Nos Partenaires :

La Région Réunion
Le Groupe SOGECORE
La Municipalité de Saint Denis
La Municipalité de Bras-Panon
La Municipalité de Saint Paul

Ainsi que les municipalités des Communes de :

Etang-Salé, Saint-Louis, Sainte Rose, Sainte Suzanne, Le Tampon et Trois Bassins

La Préfecture et les Sous Préfectures de la Réunion

Le Groupement de Gendarmerie du Sud de l'Océan Indien

La Direction Départementale de la Sécurité Publique

La Direction des Services d'Incendie et de Secours

La Direction Régionale des Routes

La Direction des Infrastructures Départementales

La Direction du Parc National de la Réunion

La Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

La Presse Ecrite, Audiovisuelle et Numérique

Le Service Médical de l'Epreuve

L'Association Réunion Radio Amateurs (ARRA)

L'ensemble des Officiels et Bénévoles officiants au cours de cet évènement

Les Riverains des Epreuves Spéciales pour leur compréhension et leur Coopération



49^e Tour Auto Sogecore *Sogecore*

Rallye de la Réunion - Région Réunion

27-28-29 Juillet 2018



PALMARES DE L'ÉPREUVE

1969 : Maurice PAYET – Jean Paul PAYET	SIMCA 1200 S
1971 : Jean Claude CASTELNEAU – Claude HILY	PORSCHE 911
1972 : Jean Pierre NICOLAS – Jean TODT	RENAULT 12 Gordini
1973 : Jean Pierre NICOLAS – Claude ROURE	ALPINE RENAULT 1600
1974 : Maurice LALLEMAND – Alain GUENIN	ALPINE RENAULT 1800
1975 : Jean Pierre BELTOISE – Jean Pierre AUJOLET	ALPINE RENAULT 1800
1976 : Jean RAGNOTTI – Jean Pierre AUJOLET	ALPINE RENAULT 1800
1977 : Hervé KNAPIK – Marceau RIVIERE	OPEL Kadett GT/E
1978 : Jean Louis CLARR – Ibrahim BANGUI	OPEL Kadett GT/E
1979 : Tony RICQUEBOURG – Marceau RIVIERE	OPEL Kadett GT/E
1980 : Idriss AFFEJEE – Abdoul AFFEJEE	FORD Escort 2000 RS
1981 : Bernard BEGUIN – Philip OZOUX	PORSCHE 911 SC
1982 : Jean RAGNOTTI – Jean Marc ANDRIE	RENAULT 5 Turbo
1983 : Massoum DINDAR – José PEYOU	OPEL Ascona 400
1984 : Jacques THING-LEO – Jean Claude GARANGEAT	RENAULT 5 Turbo
1985 : Dominique de MEYER – Jacques LIONS	RENAULT 5 Turbo
1986 : Jean Pierre BALLETT – Philip OZOUX	PEUGEOT 205 T16
1987 : Dominique de MEYER – Jean Roland GAUD	RENAULT 5 Turbo Maxi
1988 : Tony RICQUEBOURG – Denis ANTOU	PORSCHE 911 SC
1989 : Sabir GANY – Idriss GANY	BMW M3
1990 : Bernard BEGUIN – Philip OZOUX	FORD Sierra Cosworth
1991 : Alain OREILLE – Albert NEYRON	RENAULT Clio 16 S
1992 : Alain OREILLE – Jean Marc ANDRIE	RENAULT Clio 16 S
1993 : Jean RAGNOTTI – Gilles THIMONIER	RENAULT Clio Williams
1994 : Jean RAGNOTTI – Gilles THIMONIER	RENAULT Clio Williams
1995 : Alain OREILLE – Jack BOYERE	RENAULT Clio Maxi
1996 : Didier AURIOL – Jean Marc ANDRIE	TOYOTA Célica
1997 : Jean Claude CHAUSSALET – Jean François COUDERC	PEUGEOT 306 Maxi
1998 : Olivier PAYET – Valérie GANGNANT	PEUGEOT 306 Maxi
1999 : Olivier PAYET – Valérie GANGNANT	PEUGEOT 306 Maxi
2000 : Malik UNIA – Gilles STASICA	TOYOTA Célica
2001 : Sébastien LOEB – Daniel ELENA	CITROEN Xsara Kit-Car
2002 : Sabir GANY – Zakaria OMARJEE	PEUGEOT 306 Maxi
2003 : Pascal ARDOUIN – Christian PARIS	PEUGEOT 206 S16
2004 : FIA : David GRONDIN – Didier BENARD	CITROEN C2 S1600
2005 : Pascal ARDOUIN – Christian PARIS	PEUGEOT 206 WRC
2006 : Pascal ARDOUIN – Christian PARIS	PEUGEOT 206 WRC
2007 : Tony RICQUEBOURG – Christian PAUSE	RENAULT Mégane KC
2008 : Farouk MOULLAN – Abdoul PATEL	FORD Escort Cosworth
2009 : Malik UNIA – Jean Diony LAVAL	PEUGEOT 207 S2000
2010 : Olivier PAYET – Hamza MOGALIA	FIAT Punto S2000
2011 : Olivier PAYET – Hamza MOGALIA	FIAT Punto S2000
2012 : Samuel BELLON – Christophe TONRU	PEUGEOT 207 S2000
2013 : Samuel BELLON – Christophe TONRU	PEUGEOT 207 S2000
2014 : Stéphane SAM-CAW-FREVE – Margaux TEYSSÉDRE	PEUGEOT 206 WRC
2015 : Stéphane SAM-CAW-FREVE – Margaux TEYSSÉDRE	PEUGEOT 206 WRC
2016 : Stéphane SAM-CAW-FREVE – Margaux TEYSSÉDRE	PEUGEOT 206 WRC
2017 : Jean-Marie CUOQ - Christophe TONRU	CITROËN C4 WRC
2 ^e Damien DORSEUIL – Mohammad BALBOLIA	PEUGEOT 208 T16

REGLEMENT SPORTIF

SOMMAIRE

Programme du Rallye	Page 4
1 – ORGANISATION	
1.1 Officiels	Page 5
1.2P Eligibilité	Page 6
1.3P Vérifications	Page 6
2. ASSURANCES	Page 6
3. CONCURENENTS et PILOTES	Page 6
3.1P Demande d'Engagement – Inscriptions	Page 6
3.2 Equipages	Pages 6/7
3.3 Ordre de Départ	Page 7
4. VOITURES et EQUIPEMENTS	Page 7
4.1 Voitures Autorisées	Page 7
4.2 Pneumatiques	Page 7
4.3 Assistance	Page 8
4.8 Extincteurs	Page 8
5. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE	Page 8
6. SITES et INFRASTRUCTURES	Page 8
6.1 Descriptions	Page 8
6.2 Reconnaissances	Page 9
7. DEROULEMENT DU RALLYE	Page 9
7.2 Dispositions Générales relatives aux Contrôles	Page 9
7.3.17 – Nouveau départ après abandon / Rallye 2	Page 9
8. RECLAMATIONS - APPELS	Page 10
9. CLASSEMENTS	Page 10
10. PRIX Page 10	
Règlement Particulier Rallye VHC	Pages 11 à 13
 <u>ANNEXES</u>	
1 - ITINERAIRES	Pages 14 à 16
2 - NUMEROS et PUBLICITE	Page 17
3 - SIGNALISATION DES CONTROLES	Page 18
4 - SECURITE	Pages 19-20

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Mercredi 27 Juin 2018

Ouverture des engagements : Mercredi 27 Juin 2018

Clôture des engagements : Lundi 16 Juillet 2018 à 20h00

Parution du Carnet d'Itinéraire (Road-book) : Vendredi 20 Juillet 2018

Dates et heures des sessions de reconnaissances :

Samedi 21 Juillet 2018 de 14h à 20h

Dimanche 22 Juillet 2018 de 14h à 20h

Mardi 24 Juillet 2018 de 14h à 22h

Mercredi 25 Juillet 2018 de 14h à 22h

Séance de Mise au Point : Mercredi 25 Juillet 2018 de 10h à 17h (Commune de Trois-Bassins)

Vérifications des documents et des voitures : Vendredi 27 Juillet 2018 de 7h30 à 15h30

Lieu : à préciser par additif

Heure de mise en parc de départ : Vendredi 27 Juillet 2018 de 13h30 à 15h45

Lieu : Place du 20 Décembre – Saint-Denis

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : Vendredi 27 Juillet 2018 à 14h30

Lieu : PC Course

Publication des équipages admis au départ : Vendredi 27 Juillet 2018 à 16h00

Lieu : PC Course et Parc Fermé de Départ

Publication des heures et ordre de départ de la 1^{ère} Etape : Vendredi 28 Juillet 2017 à 16h00

Lieu : PC Course et Parc Fermé de Départ

Briefing oral des pilotes : Vendredi 27 Juillet 2018 à 17h30 au Parc Fermé de Départ

Départ de la 1^{ère} Etape : Vendredi 27 Juillet 2018 à 18h00 – Place du 20 Décembre – Saint-Denis

Arrivée de la 1^{ère} Etape : Vendredi 27 Juillet 2018 à 23h00 – Champ de Foire de Bras-Panon

Publication du classement de la 1^{ère} Etape : Samedi 28 Juillet 2018 à 7h00

Publication des heures et ordre de départ de la 2^{ème} Etape : Samedi 28 Juillet 2018 à 7h00

Lieu : PC Course et Parc Fermé - Bras-Panon

Départ de la 2^{ème} Etape : Samedi 28 Juillet 2018 à 9h00 (1^{er} VHC) - Champ de Foire de Bras-Panon

Arrivée de la 2^{ème} Etape : Samedi 28 Juillet 2018 à 19h00 – Parking « Quai Gilbert » - St-Paul

Publication du classement de la 2^{ème} Etape : Dimanche 29 Juillet 2018 à 7h30

Publication des heures et ordre de départ de la 3^{ème} Etape : Dimanche 29 Juillet 2018 à 7h30

Lieu : PC Course et Parc Fermé – St-Paul

Départ de la 3^{ème} Etape : Dimanche 29 Juillet 2018 à 9h00 (1^{er} VHC) – Parking « Quai Gilbert » - St-Paul

Arrivée de la 3^{ème} Etape : Dimanche 29 Juillet 2018 à 14h50 – Place du 20 Décembre - Saint-Denis

Vérifications finales : Dimanche 29 Juillet 2018 à 15h30

Lieu : Garage Joël Technic Auto – La Mare – Sainte Marie

Publication des résultats provisoires : Dimanche 29 Juillet 2018 à partir de 16h00

Lieu : PC Course et Parc Fermé

Publication des résultats finaux du Rallye : Dimanche 29 Juillet 2018 – 30' plus tard

Lieu : PC Course et Parc fermé

Remise des Prix : Lundi 30 Juillet 2018 à partir de 18h30

Lieu : Ancien Hôtel de Ville de Saint-Denis

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de la Réunion (ASAR) organise les 27, 28 et 29 Juillet 2018 en qualité d'Organisateur Administratif, sous l'égide de la Ligue de Sport Automobile de la Réunion (LSAR), un Rallye Automobile dénommé :

49^e Tour Auto Sogecore – Rallye de la Réunion – Région Réunion

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile de la Réunion en date du 26.04.2018 sous le numéro 2018/RN/1906/03/05 et a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro 428 en date du 31.05.2018.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre I^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

Comité d'Organisation

Voir page 1

Secrétariat du Rallye

Adresse : 1 Rue Bertin – 97400 – SAINT-DENIS

Téléphone : 06.92.87.25.60 / 06.92.85.32.41 – **E-mail :** asareunion@orange.re

Réception des demandes d'engagements : à compter du 27 juin 2018

- ASA Réunion – 1 Rue Bertin – St-Denis : Lundi au Vendredi de 16h à 20h
- JTA – 68 Rue André Lardy – ZAE La Mare – Sainte-Marie : Lundi au Vendredi de 8h à 12 h et de 14h à 18h
- GI SPORT – ZI du Chaudron à Ste-Clotilde : Lundi au Vendredi : 8h30 à 12h00 – 14h00 à 17h30
et Samedi : 8h30 à 12h00 – 14h à 17h00
- GENERALL AUTOS – 6 Chemin Maniron – ZA du Gol à St-Louis
- NAUTI PÊCHE – Bd Hubert Delisle à St-Pierre
- RS Sport – 49 rue Victor Le Vigoureux à St-Pierre

Organisateur technique

Nom : ASA Réunion – représentée par M. Didier CODY - 16, Chemin des Avocats – 97417 La Montagne

1.1P. OFFICIELS

Observateur FFSA :

M. Christian LECA - Licence N° 8021

Président des Commissaires Sportifs :

M. Jean RASORI - Licence N° 2320

Commissaires Sportifs :

M. Jean-François HOARAU - Licence N°19450

M. Jean-Roland GAUD - Licence N°13799

Secrétaire :

M^{me} Sylvie LATCHOUMANE - Licence N°168221

Directeur de Course :

M. Gérard GHIGO - Licence N°1967

Directeurs de Course Adjoints PC Course :

M^{me} Emmanuelle COCHARD - Licence N°13796

Responsable « Rallye 2 »

M. Daniel PAYET - Licence N°17520

Directeurs de Course «Epreuves Spéciales» :

M. Ilias PANCHBAYA - Licence N°13750

M^{me} Béatrice TRICARD - Licence N°25363

Directeur de Course «Ouverture de Route» (Tricolore) :

M. Thierry DE BERGE - Licence N°33741

Adjoints à la Direction de Course « Parcs » :

M. Bernard LAURET - Licence N°84354

M. Pascal CHÂTEAU - Licence N°142413

Commissaires Techniques :

M. Thierry GARBI (A) - Licence N°16028

Responsable « Rallye 2 »

M. Alain HOAREAU (A) - Licence N°13451

M. Nicol COCHARD (C) - Licence N°13797

M. Djounaid DHALED (C) - Licence N°57167

M. Alain MAILLOT (Stagiaire) - Licence N°245974

M^{me} Nathalie AGATHE - Licence N° 34374

M^{me} Denyse GHIGO - Licence N° 1968

M^{me} Julie SIDOT - Licence N° 13772

Chargés des Relations Concurrents :

Dr. François TIXIER - Licence N°219424

Chargée des relations avec la Presse :

M. Didier CODY - Licence N°57607

Médecin Chef :

Organisateur Technique «Autorité» :

M. Johny FESSARD - Licence N°43712

Véhicules Info Sécurité :

M. Stéphane LENEPVEU - Licence N°226973

Véhicule Balai (Damier) :

M. Jean Louis TECHER - Licence N°58474



49^e Tour Auto Sogecore *Sogecore*

Rallye de la Réunion - Région Réunion

27-28-29 Juillet 2018



Chronométrage / Classements : T.M.V.R – Maître Fou

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye dénommé :

49^e Tour Auto Sogecore – Rallye de la Réunion – Région Réunion

compte pour :

- Le Championnat de France des Rallyes 2018 – 2^{ème} Division
- La Coupe de France – Coefficient 4
- Le Championnat des Rallyes, le Championnat « JUNIOR » et le Championnat Féminin de la Ligue du Sport Automobile de la Réunion (Pilotes et Copilotes)
- La Coupe Groupe A – La Coupe Groupe R – La Coupe Groupe N – La Coupe Groupe F2000 - La Coupe Groupe GT de la Ligue du Sport Automobile de la Réunion (Pilotes et Copilotes)
- Le Challenge « PROMO » validé par la Ligue du Sport Automobile de la Réunion.
- Les Coupes, Challenges et Trophées validés par la Ligue du Sport Automobile de la Réunion.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les Vérifications Administratives et Techniques qui auront lieu le Vendredi 27 Juillet 2018 de 7h30 à 15h30
Lieu : Circuit de la Jamaïque – Saint-Denis

Les Vérifications Finales seront effectuées le Dimanche 29 Juillet 2018 à 15h30 au Garage Joël Technic Auto à Sainte Marie.
Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

ARTICLE 2. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3. CONCURENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au Rallye dénommé

49^e Tour Auto Sogecore – Rallye de la Réunion – Région Réunion

doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **Lundi 16 Juillet 2018 à 20h00**

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **120** voitures maximum (hors VHC).

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs :
 - **650 €** pour les concurrents inscrits au Championnat de France 2^e Division 2018
 - **630 €** pour les concurrents inscrits en Challenge Promo
 - **700 €** pour tous les autres concurrents
- sans la publicité facultative des organisateurs : **Double tarif**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée :

- du montant des droits d'engagement,
- d'une photocopie de la licence en cours de validité et du permis de conduire de chacun des membres de l'équipage,
- d'une photocopie de la 1^{ère} page de la fiche d'homologation et du passeport technique de la voiture.

3.2. EQUIPAGES

3.2.1. Le départ ne sera autorisé qu'aux équipages exclusivement composés de 2 personnes.

3.2.2. Les 2 membres de l'équipage seront désignés comme pilote et copilote.

3.2.3. Ils seront libres de se répartir le temps de conduite (sous réserve que leurs licences les y autorisent).



49^e Tour Auto Sogecore *Sogecore*

Rallye de la Réunion - Région Réunion

27-28-29 Juillet 2018



3.2.4. L'équipage devra se trouver au complet à bord de la voiture, pendant toute la durée du rallye, hormis dans les cas prévus par le présent règlement. L'abandon d'un membre de l'équipage ou l'admission d'un tiers à bord (sauf pour le cas de transport d'un blessé) entraînera l'exclusion.

3.2.6. Des contrôles antidopage ou d'alcoolémie pourront être effectués au cours ou à l'issue du rallye.

3.2.7. Un briefing écrit obligatoire pour les équipages sera prévu par l'organisateur. Un briefing oral pourra être prévu en complément. Les horaires devront figurer dans le règlement particulier du rallye.

3.2.8. Toute manœuvre déloyale, incorrecte ou frauduleuse entreprise par le concurrent ou les membres de l'équipage sera jugée par les Commissaires Sportifs qui pourront prononcer une pénalité pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

3.2.9P. Le port du casque est interdit en dehors des épreuves spéciales.

Une tolérance de 500 mètres, avant le CH et après le point Stop est accordée. **Cette zone sera délimitée par les panneaux d'entrée et de sortie de zone casque.**

3.3. ORDRE DE DEPART

3.3.1. Pour la 1^{ère} étape du rallye, le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

Pour les étapes suivantes, le départ sera donné dans l'ordre du classement général provisoire, hors pénalités routières à l'issue de la dernière ES courue, avec possibilité de reclassement des pilotes prioritaires par le Collège des Commissaires Sportifs quand le cas est prévu.

3.3.2. L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant, en respectant l'ordre suivant :

- Série 1 : Pilotes classés par la FIA (priorité A)
- Série 2 : Pilotes classés par la FIA (priorité B)
- Série 3 : Pilotes prioritaires FFSA Rallyes (priorité A)
- Série 4 :
 - 4.1 – Les 3 premiers pilotes classés au Championnat de la Réunion en cours
 - 4.2 – Les pilotes prioritaires LSAR Rallyes (priorité A)
 - 4.3 - Les pilotes prioritaires LSAR Rallyes (priorité B)
 - 4.4 - Pilotes désignés comme performants par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents (limités à 5).
- Série 5 : Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des classes suivantes :
 - A8W, R5,GT+, A7S, GT10, A7K, A8, R4, R3, N4, F214, A6K, R2, A7, N3, F213, GT9, A6, A5K, A5, R2J, R1, N2, F212, N2 Série, N1, F211

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures) ainsi que du classement des pilotes dans les divers championnats, coupes ou trophées.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES AUTORISEES

Conforme à la Réglementation Standard des Rallyes.

4.2. PNEUMATIQUES : REGLEMENTATION DE L'UTILISATION DES PNEUMATIQUES

Conforme à la Réglementation Standard des Rallyes.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée sur les parcs situés aux endroits suivants :

- **1^{ère} Etape** : A/B/C) Bras-Panon – Champ de Foire (*Zone contrôlée par vidéo surveillance*)
- **2^{ème} Etape** : D/E) Saint Pierre – Parking Marché de Gros – ZI N°3
- **3^{ème} Etape** : F/G) Saint Paul – Parking « Chaussée Royale »

Les Véhicules porteurs d'une plaque « Assistance » délivrée par l'organisation seront autorisés à accéder aux Parcs d'Assistance selon le planning suivant :

- **1^{ère} Etape** : A/B/C) Bras-Panon – Champ de Foire le 27 Juillet 2018 de **14h à 17h**
- **2^{ème} Etape** : D/E) Saint Pierre – Parking Marché de Gros – ZI N°3 le 28 Juillet 2018 de **6h à 10h**
- **3^{ème} Etape** : F/G) Saint Paul – Parking « Chaussée Royale » le 29 Juillet 2018 de **6h à 8h**

4.3.2.2P. Zones de Ravitaillement



49^e Tour Auto Sogecore *Sogecore*

Rallye de la Réunion - Région Réunion

27-28-29 Juillet 2018



Des zones de ravitaillement en carburant et pneumatiques **EXCLUSIVEMENT** sont prévues au cours du Rallye (cf. Annexe Itinéraires et Horaires). A l'intérieur de ces zones, aucune **autre** intervention ne pourra être effectuée sur la voiture par une personne autre que l'équipage et/ou 2 membres du personnel d'assistance maximum et porteurs d'un badge.

Les changements de roues fournies sont autorisés. Un seul véhicule d'assistance autorisé pour permettre ces changements de roues (moins de 3,5t).

Cette mesure est prise dans un souci de sécurité compte tenu des micro-climats régnant dans ces secteurs.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

4.8. EXTINCTEURS

Les extincteurs installés conforme à la liste N°16 devront être obligatoirement dégoupillés à partir de la sortie des vérifications techniques et jusqu'à la sortie du Parc Fermé d'Arrivée.

En cas de non-respect :

- Avant le départ du Rallye : mise en conformité
- Pendant le Rallye : sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

ARTICLE 5. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard FFSA.

5.2. PUBLICITE

5.2.1. Il est permis aux concurrents d'apposer librement toute publicité sur leurs voitures, pour autant que celle-ci :

- soit autorisée par la réglementation FFSA
- soit en conformité avec l'article 5.1.8 du présent règlement, ne soit pas contraire aux bonnes moeurs et coutumes, n'empiète pas sur les endroits réservés aux plaques et panneaux de compétition, soit conforme au plan d'identification FFSA lorsque celui-ci est applicable.

5.2.3. Les emplacements réservés aux organisateurs des rallyes pour la publicité facultative rachetable figureront sur deux bandeaux de 10 cm (hauteur) x 25 cm (largeur) à apposer sur chaque côté de la partie supérieure du pare-brise.

Coté Gauche (pilote) : **Sogecore** Coté Droit (co-pilote) : **Région Réunion**

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye dénommé **49^e Tour Auto Sogecore – Rallye de la Réunion – Région Réunion** représente un parcours de 637,70 km.

Il est divisé en 3 étapes et 7 sections. Il comporte 13 épreuves spéciales d'une longueur totale de 161,00 km.

Les épreuves spéciales sont :

- ES 1/3** : Bellevue : 8,35 km
- ES 2/4** : Renaissance : 14,65 km
- ES 5** : Les Radiers : 14,60 km
- ES 6/8** : Notre Dame de la Paix : 17,25 km
- ES 7/9** : Les Canots : 9,80 km
- ES 10/12** : Montée Panon : 9,65 km
- ES 11/13** : Maison Blanche : 13,50 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

3 passages au maximum autorisés pour chacune des Epreuves Spéciales différentes.

6.2.5P. Les reconnaissances auront lieu selon le planning suivant :

Samedi 21 Juillet 2018 de 14h à 20h et Mardi 24 Juillet 2018 de 14h à 22h

ES 1/3 : Bellevue



49^e Tour Auto Sogecore *Sogecore*

Rallye de la Réunion - Région Réunion

27-28-29 Juillet 2018



ES 2/4 : Renaissance

ES 5 : Les Radiers

ES 6/8 : Notre Dame de la Paix (jusqu'à 18h)

Dimanche 22 Juillet 2018 de 14h à 20h et Mercredi 25 Juillet 2018 de 14h à 22h

ES 7/9 : Les Canots

ES 10/12 : Montée Panon

ES 11/13 : Maison Blanche

ARTICLE 7. DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P.DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Conforme au règlement standard FFSA.

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Directeur de Course Epreuve : Chasuble Rouge (Inscription Devant et Derrière)
- Commissaire de Route : Chasuble Orange (Inscription Devant et Derrière)
- Chef de Poste : Chasuble Orange Barrée (Inscription Devant et Derrière)
- Chargé des Relations Avec les Concurrents : Chasuble Rouge (avec Inscription)
- Radio : Chasuble Jaune marquée Bleu pour Radio (Inscription Devant et Derrière)
- Médecin : Chasuble Blanc (Inscription Devant et Derrière)
- Chef de Poste : Chasuble Orange Barrée
- Commissaire Technique : Chasuble Noire (Inscription Devant et Derrière)
- Média : Chasuble Verte (Inscription Devant et Derrière)

7.3.17. Nouveau départ après abandon / Rallye 2

Tout concurrent ayant abandonné ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape pourra réintégrer le rallye aux conditions suivantes :

- Avoir signifié par écrit* à un Chargé des Relations avec les Concurrents (à l'aide du document figurant dans le Road-Book) son intention de réintégrer le rallye.
- Avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture fixée pour l'étape suivante.

**NB : Les demandes écrites devront parvenir au Collège des Commissaires Sportifs, via la Direction de Course, AU PLUS TARD au début de chaque réunion dont les horaires sont affichés.*

Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course a été prononcée, un concurrent réintégrant le rallye se verra affecté :

- Pour chaque épreuve spéciale non terminée, ou non effectuée, du plus mauvais temps réalisé, augmenté de 5 minutes ;
- Pour l'étape non terminée, d'une pénalité de 3 heures.
- Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points, sauf les points de bonus de départ.

Dès lors que le Collège des Commissaires Sportifs aura traité d'éventuelles demandes de repositionnement des concurrents toujours en course, les concurrents réintégrant le rallye dans le cadre du Rallye 2 seront reclassés après la dernière voiture de leur catégorie (groupe/classe) et dans l'ordre croissant de leur numéro par le Collège des Commissaires Sportifs.

Le Collège des Commissaires Sportifs pourra modifier cette méthode de classement :

- Pour les pilotes prioritaires FIA, FFSA ou LSAR ;
- Pour les autres pilotes en fonction de leur performance réalisée au cours de l'étape.

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le Rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

7.5.20P. Séance de Mise au Point

Une séance de mise au point des voitures sera proposée aux concurrents régulièrement engagés au Rallye le Mercredi 25 juillet 2018 de 10h à 17h.



49^e Tour Auto Sogecore *Sogecore*

Rallye de la Réunion - Région Réunion

27-28-29 Juillet 2018



Une inscription préalable, au plus tard à la clôture des engagements, est obligatoire. Les frais de participation sont fixés à 100€ par voiture.

Au cours de cette séance, seuls les membres de l'équipage régulièrement engagé et en tenue de course sont admis à bord de la voiture. Les règles à observer sont celles appliquées en course.

Toute séance d'essai privée est strictement interdite sur l'ensemble des routes nationales, départementales ou communales du Département, même avec l'accord d'une collectivité ou municipalité, à compter de la parution du présent règlement.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler la séance de mise au point si le nombre de participants inscrits à la date de clôture est inférieur à 20.

ARTICLE 8. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

9.1P. Classement Particulier

Il sera établi un classement « Challenge PROMO » selon le Règlement validé par la Ligue du Sport Automobile de la Réunion.

ARTICLE 10. PRIX

La remise des prix se déroulera le Lundi 30 Juillet 2018 à partir de 18h30 à l'ancien Hôtel de Ville de Saint-Denis.

Des Coupes seront remises aux 3 premiers équipages du Classement Général « Scratch », aux équipages vainqueurs de Groupe, à l'équipage vainqueur du Classement « Féminin », aux 3 premiers équipages de chaque Classe ainsi qu'aux 3 premiers équipages du « Challenge PROMO ».

Des primes sous forme de bons d'achat à valoir chez notre partenaire RS SPORT à St-Pierre seront remises aux 3 premiers équipages classés dans les classes N1, N2, N3, R2, F2/12, F2/13, et F2/14.

- 1^{er} classé : 150 €
- 2^e classé : 100 €
- 3^e classé : 50 €

Une prime de 100 € sous forme de bon d'achat à valoir chez notre partenaire RS SPORT à St-Pierre sera remise à l'équipage ayant réalisé le meilleur temps dans la dernière épreuve spéciale disputée pour les classes R5, A7/A7S, A6/A6K, GT9/GT10, N4, R1 et R3.

Une prime de 200 € sous forme de bon d'achat à valoir chez notre partenaire GI SPORT à Ste-Clotilde sera remise aux 3 premiers équipages du classement général du Challenge Promo.

Tous les Prix et Coupes sont cumulables.

Des Coupes seront remises à des Officiels du Rallye choisis par l'Organisateur.

REGLEMENT PARTICULIER - RALLYE VHC

Ce Règlement particulier complète les règlements FFSA et en particulier les règles spécifiques VHC et le règlement de la coupe de France des rallyes VHC.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Mercredi 27 Juin 2018

Ouverture des engagements : Mercredi 27 Juin 2018

Clôture des engagements : Lundi 16 Juillet 2018 à 20h00

Parution du road-book : Vendredi 20 Juillet 2018

Dates et heures des reconnaissances :

- Samedi 21 Juillet et Dimanche 22 Juillet 2018 de 14h à 20h
- Mardi 24 Juillet et Mercredi 25 Juillet 2018 de 14h à 22h

Vérifications des documents et des voitures : Vendredi 27 Juillet 2018 de 16h00 à 18h00 – Circuit de la Jamaïque - St-Denis

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : Vendredi 27 Juillet 2018 à 19h00 (*lieu à préciser*)

Publication des équipages admis au départ : Vendredi 27 Juillet 2018 à 19h30 (*lieu à préciser*)

Publication des heures et ordres de départ : Vendredi 27 Juillet 2018 à 19h30 (*lieu à préciser*)

Heure de mise en parc de départ : Samedi 28 Juillet 2018 de 7h30 à 8h00 – Champ de Foire – Bras-Panon

Départ de la 1^{ère} étape : Samedi 28 Juillet 2018 à 9h00 – Champ de Foire – Bras-Panon

Arrivée de la 1^{ère} Etape : Samedi 28 Juillet 2018 à 19h00 – Parking « Quai Gilbert » - St-Paul

Publication du classement de la 1^{ère} Etape : Dimanche 29 Juillet 2018 à 7h30 - PC Course et Parc Fermé

Publication des heures et ordre de départ de la 2^{ème} Etape : Dimanche 29 Juillet 2018 à 7h30

Départ de la 2^{ème} Etape : Dimanche 29 Juillet 2018 à 9h00 – Parking « Quai Gilbert » - St-Paul

Arrivée de la 2^{ème} Etape : Dimanche 29 Juillet 2018 à 14h50 – Place du 20 Décembre - Saint-Denis

Vérifications finales : Dimanche 29 Juillet 2018 à 15h30 - Garage Joël Technic Auto – La Mare – Sainte Marie

Publication des résultats provisoires : Dimanche 29 Juillet 2018 à partir de 16h00 - PC Course et Parc fermé

Publication des résultats finaux du Rallye : Dimanche 29 Juillet 2018 – 30' plus tard

Remise des Prix : Lundi 30 Juillet 2018 à partir de 18h30 - Ancien Hôtel de Ville de Saint-Denis

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de la Réunion (ASAR) organise les 27,28 et 29 Juillet 2018 en qualité d'organisateur Administratif une compétition automobile nationale de Véhicules Historiques de Compétition dénommée :

49^e Tour Auto Sogecore – Rallye de la Réunion – Région Réunion VHC

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile de la Réunion en date du 26.04.2018 sous le numéro 2018/RN/1906/03/05 et a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro 428 en date du 31.05.2018.

Comité d'Organisation

Voir page 1

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre I^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

Secrétariat du Rallye

Adresse : 1 Rue Bertin – 97400 – SAINT-DENIS



49^e Tour Auto Sogecore *Sogecore*

Rallye de la Réunion - Région Réunion

27-28-29 Juillet 2018



Téléphone : 06.92.87.25.60 / 06.92.85.32.41 – E-mail : asareunion@orange.re

Réception des demandes d'engagements : à compter du 27 juin 2018

- ASA Réunion – 1 Rue Bertin – St-Denis : Lundi au Vendredi de 16h à 20h
- JTA – 68 Rue André Lardy – ZAE La Mare – Sainte-Marie : Lundi au Vendredi de 8h à 12 h et de 14h à 18h
- GI SPORT – ZI du Chaudron à Ste-Clotilde : Lundi au Vendredi : 8h30 à 12h00 – 14h00 à 17h30 et Samedi : 8h30 à 12h00 – 14h à 17h00
- GENERALL AUTOS – 6 Chemin Maniron – ZA du Gol à St-Louis
- NAUTI PÊCHE – Bd Hubert Delisle à St-Pierre
- RS Sport – 49 rue Victor Le Vigoureux à St-Pierre

Organisateur technique

Nom : ASA Réunion – représentée par M. Didier CODY - 16, Chemin des Avocats – 97417 La Montagne

1.1P. OFFICIELS

Président des Commissaires Sportifs :

M. Jean RASORI - Licence N° 2320

Commissaires Sportifs :

M. Jean-François HOARAU - Licence N°19450

M. Jean-Roland GAUD - Licence N°13799

Secrétaire :

M^{me} Sylvie LATCHOUMANE - Licence N°168221

Directeur de Course :

M. Gérard GHIGO - Licence N°1967

Directeurs de Course Adjoints PC Course :

M^{me} Emmanuelle COCHARD - Licence N°13796

Responsable « Rallye 2 » et VHC

M. Daniel PAYET - Licence N°17520

Directeurs de Course «Epreuves Spéciales» :

M. Ilias PANCHBAYA - Licence N°13750

M^{me} Béatrice TRICARD - Licence N°25363

Directeur de Course «Ouverture de Route» (Tricolore) :

M. Thierry DE BERGE - Licence N°33741

Adjoint à la Direction de Course « Parcs » :

M. Bernard LAURET - Licence N°84354

Commissaires Techniques : Responsable « VHC »

M. Thierry GARBI (A) - Licence N°16028

Responsable « Rallye 2 »

M. Alain HOAREAU (A) - Licence N°13451

M. Nicol COCHARD (C) - Licence N°13797

M. Djounaid DHALED (C) - Licence N°57167

M. Alain MAILLOT (Stagiaire) - Licence N°245974

Chargés des Relations Concurrents :

M^{me} Nathalie AGATHE - Licence N° 34374

M^{me} Denyse GHIGO - Licence N° 1968

Chargée des relations avec la Presse :

M^{me} Julie SIDIOT - Licence N° 00000

Médecin Chef :

Dr. François TIXIER - Licence N°219424

Organisateur Technique «Autorité» :

M. Didier CODY - Licence N°57607

Véhicules Info Sécurité :

M. Johny FESSARD - Licence N°43712

M. Stéphane LENEPVEU - Licence N°226973

Véhicules Balai (Damier) :

M. Jean Louis TECHER - Licence N°58474

Chronométrage / Classements : T.M.V.R – Maître Fou

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye dénommé : **49^e Tour Auto Sogecore – Rallye de la Réunion – Région Réunion VHC**

compte pour la Coupe de France des Rallyes VHC – Coefficient 2

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les Vérifications Administratives et Techniques qui auront lieu le Vendredi 27 Juillet 2018 de 7h30 à 15h30

Lieu : à préciser par additif

Les Vérifications Finales seront effectuées le Dimanche 29 Juillet 2018 à 15h30 au Garage Joël Technic Auto à Sainte Marie. Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH/PTN de la voiture ainsi que le passeport technique 3 volets ou, pour les concurrents étrangers, PTH accompagné du visa de l'ASN.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye

49^e Tour Auto Sogecore – Rallye de la Réunion – Région Réunion VHC

doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **Lundi 16 Juillet 2018 à 20h00**

Si à cette date le nombre des engagés est inférieur à 5, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient alors immédiatement prévenus de cette décision.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 30 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 450 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 900 € (x 2)

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la 1^{ère} page du PTH.

ARTICLE 4P. VOITURES AUTORISEES

4.1 Sont autorisées les voitures à définition routière, de l'Annexe K en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, HR, I, IR, J1 et **J2** titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes au Règles Spécifiques Rallyes VHC.

ARTICLE 5. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

S'agissant d'un rallye de doublure, les concurrents VHC partiront en premier.

Le Rallye dénommé

49^e Tour Auto Sogecore – Rallye de la Réunion – Région Réunion VHC

représente un parcours de 484,10 km.

Il est divisé en 2 étapes et 5 sections. Il comporte 9 épreuves spéciales d'une longueur totale de 115,00 km.

Les épreuves spéciales sont :

- ES 1** : Les Radiers : 14,60 km
- ES 2/4** : Notre Dame de la Paix : 17,25 km
- ES 3/5** : Les Canots : 9,80 km
- ES 6/8** : Montée Panon : 9,65 km
- ES 7/9** : Maison Blanche : 13,50 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. 3 passages au maximum autorisés pour chacune des Epreuves Spéciales différentes.

6.2.5P. Les reconnaissances auront lieu selon le planning suivant :

Samedi 21 Juillet 2018 de 14h à 20h et Mardi 24 Juillet 2018 de 14h à 22h

ES 1 : Les Radiers

ES 2/4 : Notre Dame de la Paix (jusqu'à 18h00)

Dimanche 22 Juillet 2018 de 14h à 20h et Mercredi 25 Juillet 2018 de 14h à 22h

ES 3/5 : Les Canots

ES 6/8 : Montée Panon

ES 7/9 : Maison Blanche

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE



49^e Tour Auto Sogecore *Sogecore*

Rallye de la Réunion - Région Réunion

27-28-29 Juillet 2018



Le rallye comportant plusieurs étapes, les concurrents VHC pourront profiter, en cas d'abandon ou de mise hors course, de la réintégration au titre de "nouveau départ après abandon – rallye 2", conformément à l'article 7.3.17 des règles spécifiques des rallyes VHC FFSA 2018.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement de la coupe de France des rallyes VHC FFSA 2018.

ARTICLE 10P. PRIX

La remise des prix se déroulera le Lundi 30 Juillet 2018 à partir de 18h30 à l'ancien Hôtel de Ville de Saint-Denis.

Des Coupes seront remises aux 3 premiers équipages du Classement Général « Scratch » ainsi qu'aux équipages vainqueurs des différentes catégories.